

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTÉ N° 2024-370 :

Portant réglementation de la circulation et du stationnement

11 rue de la Grainetière

pour réparer une conduite télécom

Le Maire de la Commune de la Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,

Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,

Vu la demande de :

DA SOLUTIONS

13 AVENUE D'AYGU

26200 MONTÉLIMAR

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour réparer une conduite télécom, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 11 rue de la Grainetière,

ARRETE

ARTICLE 1 : **Le mercredi 04 décembre 2024 à 8h00 au lundi 23 décembre 2024**

La circulation se fera en demi-chaussée en alternat 11 rue de la Grainetière pour réparer une conduite télécom par l'entreprise "DA SOLUTIONS ". Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par "DA SOLUTIONS ".

ARTICLE 3 : Les tranchées devront être refermées et refaites à l'identique dans les quinze jours qui suivent la fin des travaux.

ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 5 : Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie et le service de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Martin de Ré,
- le service des Polices
- DA SOLUTIONS

Fait à La Flotte, le 03/12/2024

Le Maire,

Jean-Paul HÉRAUDEAU

